

Vers un nouveau protocole d'accord avec la Grèce

La déclaration publiée à l'issue du sommet de la zone euro du 12 juillet 2015 souligne la nécessité de rétablir la confiance avec les autorités grecques, condition préalable pour un éventuel accord sur un nouveau programme du Mécanisme européen de stabilité (MES). La Grèce a pris l'engagement de légiférer sans délai sur une première série de mesures, prises en accord avec les institutions. Les plus importantes portent sur une rationalisation du régime de TVA, l'amélioration de la viabilité à long terme du système des retraites, la garantie de la pleine indépendance juridique d'ELSTAT et la mise en œuvre de dispositions pertinentes du traité sur la stabilité, afin qu'une décision puisse être prise pour négocier un protocole d'accord. Pour aboutir à une conclusion positive de ce protocole d'accord, les mesures de réforme présentées par la Grèce doivent être renforcées dans un certain nombre de domaines. Le Sommet de la zone euro a pris note des besoins de financement urgents de la Grèce. L'enveloppe totale d'un nouveau programme éventuel du MES devrait inclure la constitution d'un fonds de réserve de 10 à 25 milliards d'euros pour le secteur bancaire. Une décision doit être prise rapidement sur un nouveau programme pour que les banques puissent rouvrir. Dans le cadre d'un éventuel programme futur du MES, l'Eurogroupe est prêt à envisager des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les besoins bruts de financement demeurent à un niveau soutenable. Pour contribuer à soutenir la croissance et la création d'emplois en Grèce, la Commission travaillera étroitement avec les autorités en vue de financer l'activité économique, et fera une proposition visant à augmenter le niveau de préfinancement afin de donner une impulsion immédiate aux investissements.

Le 16 juillet, l'Eurogroupe a salué dans une déclaration l'adoption par le Parlement grec des mesures correspondant aux engagements visés dans la déclaration précitée du Sommet du 12 juillet. Egalement le 16 juillet, la BCE, prenant acte de ces éléments positifs, a approuvé un relèvement de 900 M€ du montant des liquidités d'urgence (ELA) en faveur des banques grecques.

Déclaration du sommet de la zone euro (12 juillet 2015): <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/07/pdf/20150712-eurosummit-statement-greece/>

Déclaration de l'Eurogroupe sur la Grèce (16 juillet 2015): http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2015/7/40802200889_en.pdf

Conférence de presse de Mario Draghi (16 juillet 2015): http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is150716_en.html

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 16 juillet 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se poursuivent sans difficultés. Comme nous l'avons expliqué à différentes reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation et sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Les évolutions récentes sur les marchés financiers, qui traduisent en partie un renforcement des incertitudes, n'ont pas altéré l'évaluation du Conseil des gouverneurs allant dans le sens d'une extension de la reprise économique dans la zone euro et d'une remontée progressive des taux d'inflation au cours des prochaines années. L'orientation de la politique monétaire de la BCE demeure accommodante, tandis que les anticipations d'inflation fondées sur les marchés se sont globalement stabilisées ou ont continué de se redresser depuis début juin. Les informations récentes semblent encore indiquer une poursuite de la transmission de nos mesures de politique monétaire sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Nos mesures continuent donc de contribuer à la croissance économique, à une réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de nos mesures de politique monétaire ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Banque de France

Enquête annuelle de la Banque de France sur le surendettement des ménages en 2014

Selon l'étude, le nombre des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a augmenté de 3,5% en 2014, à 230 935 cas. Le nombre de dossiers recevables s'est établi à 205 787. La part des personnes seules (divorcés, célibataires ou veufs) demeure majoritaire (64,6%). Les dettes immobilières représentent 31,3% de l'endettement global et sont présentes dans 11,8% des dossiers. Leur montant moyen est d'EUR 106 407. Les dettes à la consommation représentent 45,9% de l'endettement global.

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf

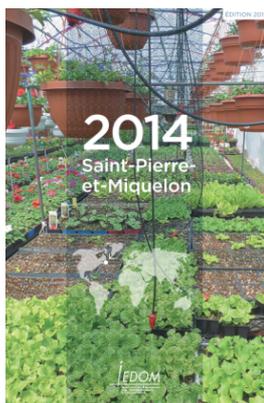
Rapport annuel du Haut Conseil de stabilité financière

Le HSCF présente son rapport annuel en juin 2015. Il aborde la reprise de la croissance en zone euro, les évolutions des marchés financiers face à un environnement macroéconomique encore fragile, mais aussi l'impact des taux d'intérêts bas sur les acteurs et les marchés ainsi que les risques pour la stabilité financière. D'autres aspects sont également abordés tels que le taux d'épargne des ménages français en 2014, la nouvelle progression du taux de marge des entreprises après trois années de baisse, mais aussi l'évolution du secteur bancaire et les transformations engagées face à une rentabilité qui n'est pas revenue à son niveau d'avant la crise.

http://www.economie.gouv.fr/files/hscf_rapport_annuel_062015.pdf

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Publications récentes de l'IEDOM



✓ L'IEDOM a dévoilé son rapport annuel relatif à l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2014. Cette publication s'attache à donner un panorama de l'économie de l'archipel. Elle permet notamment de procéder à une revue sectorielle de l'activité économique ainsi qu'à une analyse de la situation monétaire et financière de la place.

✓ Par ailleurs, l'Institut d'Emission publie ses « Tendances conjoncturelles » au premier trimestre 2015. L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon s'y révèle en légère amélioration en ce début d'année.

Retrouvez l'intégralité des publications de l'IEDOM sur le site :

<http://www.iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon/>

Vous pouvez également vous abonner (gratuitement) aux publications dans la rubrique : Abonnement aux publications (<http://www.iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon/abonnement-aux-publications-188/>)

Surendettement

Depuis sa dernière tenue en mars 2015 la commission de surendettement de Saint-Pierre n'a pas eu de nouveau dossier à traiter. Pour rappel, cette commission s'inscrit dans un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval, des débiteurs surendettés par les acteurs de la sphère sociale.

Les ratios sectoriels dans les DOM

L'IEDOM a publié en mai dernier des ratios sectoriels relatifs à l'activité, à la structure d'exploitation, à la capacité bénéficiaire, à la répartition des revenus et à l'autonomie financière des entreprises. Ils donnent une vision transversale des performances des différents secteurs constitutifs du tissu économique.

Ces ratios sont déterminés à partir d'un échantillon représentatif d'entreprises ayant au moins deux bilans consécutifs saisis dans le Fichier des entreprises de la Banque de France (FIBEN) ou dans le Fichier des entreprises de l'Outre-mer.

L'ensemble des ratios est disponible pour chaque DOM à l'adresse suivante : [IEDOM - Ratios sectoriels](#)

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Changement d'actionnaire principal à la BDSPM

Initié au quatrième trimestre 2014, le rachat de la BDSPM, de la Banque de La Réunion et de la Banque des Antilles françaises par la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) se concrétise.

La CEPAC doit encore obtenir l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), pour finaliser l'opération auprès du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne International et Outre-mer (BPCE IOM). Elle règlera 1 milliard d'euros pour l'ensemble : 314 millions d'euros, payés sur ses fonds propres, pour reprendre les trois réseaux et leurs 800 employés, et près de 700 millions d'euros pour le portefeuille de crédits associés.

L'appel d'offre pour le nouvel abattoir à Miquelon déclaré infructueux

Lancé en 2010, le projet d'abattoir qui devrait permettre d'accroître les capacités de production/transformation de viande sur l'archipel, a été déclaré de nouveau infructueux. Le coût très élevé des prestations proposées et le faible taux de réponse à l'appel sont mis en avant par la Préfecture pour expliquer ce refus.

Lancement du projet d'acquisition de deux ferries par la Collectivité Territoriale

Dans le cadre de sa politique de désenclavement de l'archipel, la collectivité Territoriale a autorisé son Président, Stéphane Artano, à signer le marché de construction de deux navires ferries, pour un montant de 26 millions d'euros. L'acquisition de deux ferries plutôt qu'un seul vise à assurer la continuité du transport maritime. Ces deux navires assureront la liaison entre Saint-Pierre, Miquelon et Fortune. Ils permettront le transport de passagers, de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires. Ils auront également la capacité de transporter du fret de marchandises. La livraison des navires est prévue à l'horizon 2017.

Projet d'absorption de la MGET par la MGEN

Réunis en Assemblée générale les 17 et 18 juin, les délégués de la MGET (Mutuelle Générale Environnement et Territoires) ont approuvé à 94% le projet de rapprochement entre leur mutuelle et la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale). Ce rapprochement prendra la forme d'une fusion absorption au 1^{er} janvier 2016, sous réserve de l'autorisation de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance adossé à la Banque de France).

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Léger repli de la croissance canadienne

Le PIB réel canadien a diminué de 0,6 % au cours du premier trimestre de 2015. Ce recul est en bonne partie attribuable aux effets de la chute du prix du pétrole, puisque les activités de soutien à l'extraction du pétrole et du gaz ont subi un recul de 76 %.

La faiblesse de l'économie américaine a également contribué au recul du PIB réel canadien, comme en témoigne la baisse de 1,1 % des exportations au premier trimestre.

Les prévisionnistes anticipent un rebondissement de la croissance au second trimestre, alors que les effets résultant de la chute du prix du pétrole s'atténueront et que la croissance économique rebondira aux Etats-Unis.

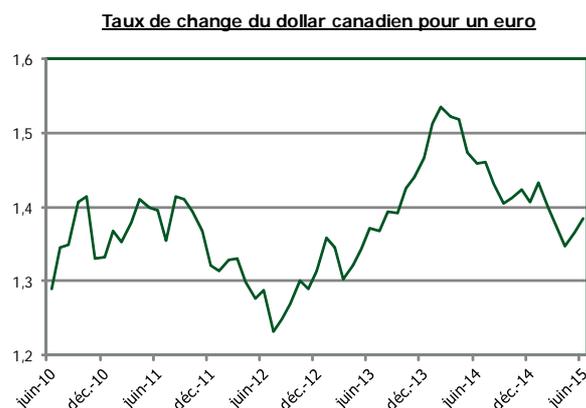
Légère appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien

La tendance baissière observée depuis le début d'année 2014 se ressent toujours sur la variation annuelle du taux de change CAN/EUR (-5,14 % entre juin 2014 et juin 2015). Cependant au deuxième trimestre 2015, des signaux positifs d'appréciation de l'euro sont à relever, le taux de change progressant de 0,74 %.

Il s'établit ainsi à 1,3839 CAN/EUR au 30 juin 2015 contre 1,3738 CAN/EUR au 31 mars.

Cette situation peut s'expliquer par la dépréciation qu'a connu le cours du baril de pétrole Brent depuis juin 2014. Celle-ci aurait du entraîner une moindre inflation importée en Europe et donc un écart des taux d'intérêts réels favorable à l'euro. Cependant, la BCE a mis en œuvre une politique monétaire politique dite d'« assouplissement quantitatif », ce qui a eu pour effet de faire baisser les taux d'intérêts. Par conséquent le différentiel de taux d'intérêt s'est trouvé plus favorable au Canada et mécaniquement le cours de l'euro a baissé par rapport au dollar canadien.

La récente appréciation de l'euro peut alors paradoxalement être analysée comme résultant d'une amélioration de la balance commerciale de l'UE par rapport à celle du Canada, en raison des gains de compétitivité prix dégagés par les entreprises européennes dans un contexte d'euro faible.



Source: banque-France.fr

PRINCIPAUX INDICATEURS

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Prix (Source : Préfecture)	Indice des prix à la consommation Base 100 en 1998	juin-14	-	+0,6%	+1,7%
	Emploi (Source : DCSTEP)	Nombre de demandeurs d'emploi (catégories A et B)	mars-15	360	+34,3%
	Nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories)	mars-15	485	+23,4%	-0,6%
RSA (Source : CPS)	Nombre de bénéficiaires	fin mai-15	41	-2,4%	0,0%
	Nombre de personnes à charge	fin mai-15	69	-10,4%	-10,4%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros)	mars-15	20 137	-11,1%	-7,2%
	Exportations (milliers d'euros)	mars-15	25	-83,2%	-79,3%
	Déficit commercial (milliers d'euros)	mars-15	-20 112	-10,6%	-6,7%

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ			Données brutes	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Pêche Artisanale (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes)	mars-15	234	-26,4%	n-s
	Pêche Industrielle (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes)	mars-15	807	+86,8%
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Nombre de passagers (arrivées + départs)	mars-15	8 596	+8,6%	+8,4%
	Mouvements d'avions	mars-15	652	-15,1%	+15,8%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mars-15	53	-17,2%	+12,8%

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%
Autres cas :	* hors prime d'Etat				
	0,93%				

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Mars	Avril	Mai	Juin	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0500%	-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,0640%	-0,0140%	0,0500%	0,1640%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Mars	Avril	Mai	Juin
0,56%	0,46%	0,92%	1,23%

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

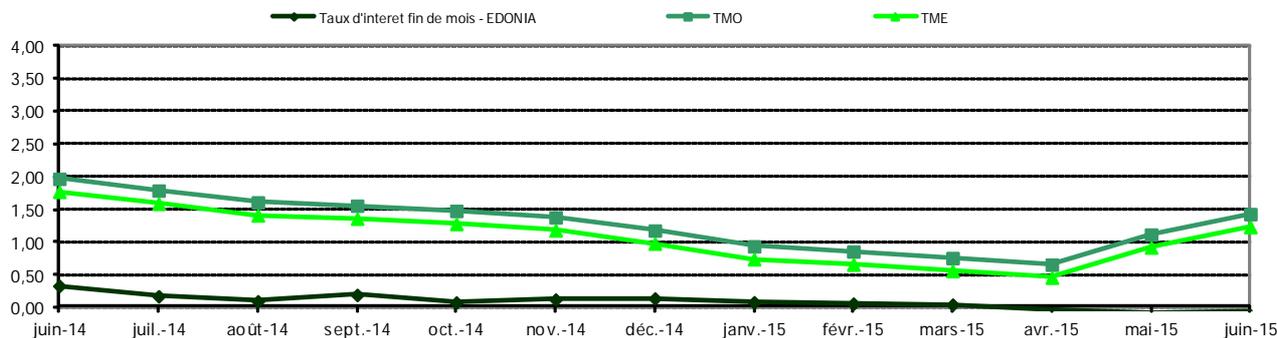
Mars	Avril	Mai	Juin
0,76%	0,66%	1,12%	1,43%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

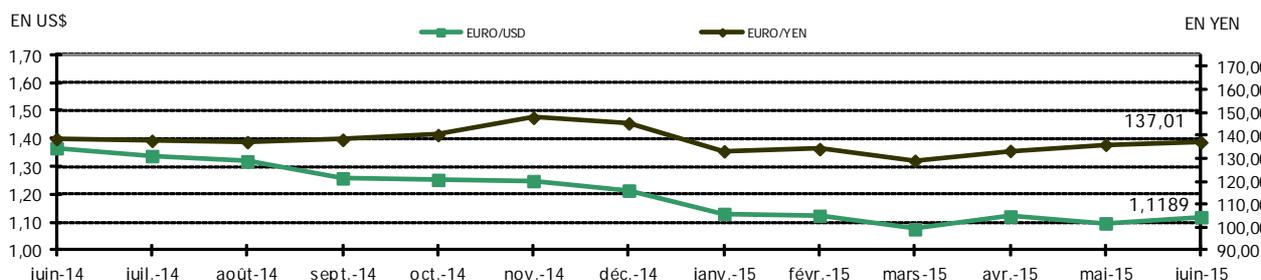
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1189	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,6416	EURO/SRD (Surinam)	3,765
EURO/JPY (Japon)	137,0100	EURO/BWP (Botswana)	10,9983	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9963
EURO/CAD (Canada)	1,3839	EURO/SCR (Seychelles)	14,6889	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,2847
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7114	EURO/MUR (Maurice)	38,9783	EURO/BBD (La Barbade)	2,2305
EURO/SGD (Singapour)	1,5068	EURO/BRL (Brésil)	3,4699	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0908
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6740	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0172	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,8122	EURO/XCD (Dominique)	3,0111	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. Caron

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 22 place du Général de Gaulle-BP 4202-97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Achevé d'imprimer le 20 juillet 2015 - Dépôt légal : juillet 2015 - ISSN 240-2796